



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Port Aventura, S.A., entreprise qui se centre sur l'activité du loisir et de l'hôtellerie, s'est volontairement engagée pour développer son activité dans le **plus grand respect de l'environnement** et de son entourage.

Afin de respecter son engagement sur la protection de l'environnement et sur l'amélioration constante des résultats environnementaux, Port Aventura, S.A. se base sur les principes d'action ci-après :

1. **Assurer le respect et aller au-delà des exigences de la réglementation sur l'environnement** qui lui soient d'application, ainsi que les conditions requises volontaires qu'elle souscrit, en les intégrant dans sa Politique générale.
2. Assigner tous les moyens et les responsabilités nécessaires pour garantir la réussite des objectifs et des buts qui nous mènent à une **amélioration constante** de notre comportement environnemental, en développant des procédés ayant tendance à **minimiser et à prévoir les impacts des activités développées sur l'environnement**.
3. Constituer une **équipe environnementale** dans laquelle soient représentés tous les départements à caractère consultatif et exécutif, dont le but soit l'assurance du respect des objectifs environnementaux, et établir ainsi les bases pour veiller au respect de l'environnement et du patrimoine naturel.
4. **Former, entraîner et sensibiliser** à tous les niveaux le personnel de l'entreprise pour créer une atmosphère favorable au progrès de toute mesure environnementale.
5. **Communiquer notre Politique** à toutes les personnes qui travaillent pour l'organisation ou à son nom, y compris les entrepreneurs et les fournisseurs, et veiller à ce qu'ils respectent notre réglementation environnementale.
6. **Évaluer**, depuis chaque département de l'entreprise, **tous les aspects environnementaux** de leurs activités, ainsi que l'impact des nouveaux projets.
7. Développer, dans la mesure où cela est possible, des projets qui peuvent **impliquer nos visiteurs au respect de l'environnement** et diffuser auprès de l'opinion publique la Politique sur l'environnement de l'entreprise.
8. Promouvoir et nous engager à **minimiser la consommation énergétique**, ainsi qu'à **minimiser la génération de déchets**, en donnant priorité au recyclage et à la réutilisation.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mercedes de Pablo".

Mercedes de Pablo  
Directrice Générale de Port Aventura, S.A.

Août 2006

